

RÈGLEMENT DE LA GARDERIE

- Les avantages de la garderie

Permettre à votre animal de compagnie de se dépenser, de jouer, de continuer à côtoyer ses congénères mais surtout lui permettre de garder les codes canins.

La garderie lui permettra aussi de continuer l'éducation car il se peut qu'il suive des cours en ma compagnie.

- Jours et horaires

Le terrain est ouvert pour garderie le mardi et le jeudi

Les horaires : ouverture 8h et fermeture 18h

- Tarifs et fidélité

La journée de garde sera facturée 10€ (que votre animal reste 4h ou 10h le montant sera le même)

Une carte de fidélité sera automatiquement attribuée à chaque chien. Vous bénéficiez d'une journée de garderie offerte après le paiement de 10 jours de garderie.

- Règlement

> L'accueil de votre compagnon sera accepté sous réservation préalable

> Annulation : si l'annulation de réservation intervient au-dessus de 48H alors la réservation sera annulée. Si celle-ci intervient en dessous de 48H alors le montant de 10 euros sera facturé. (sauf cas d'urgence : maladie du chien, accident... avec document attestant le motif)

> Un surcoût de 2€ sera facturé par tranche de 15 minutes pour tout retard (après 18h)

> Je me réserve le droit de refuser votre compagnon ou de mettre fin à la prise en charge de votre compagnon si son attitude entache la bonne entente dans la garderie.

> Sont refusés les chiens fugueur et/ou étant capable de sauter l'enclos de 1,80 m de haut et de fuguer.

> Sont interdits les jeux de balles ... dans la garderie afin d'éviter les conflits.

> Pour les femelles en chaleur, l'accès à la garderie sera interdit, afin d'éviter les conflits et la reproduction.

> En cas de conflit entre 2 chiens, la responsabilité du chien causant les dégâts sera mise en cause ainsi que mon assurance. Si le propriétaire du chien ayant occasionné les dégâts souhaite activer mon assurance, alors la franchise reste à la charge de ce dernier.

> Vous devrez me fournir chaque année la mise à jour des vaccins obligatoires en me transmettant la photocopie du carnet de vaccination afin de compléter le dossier.

- > Vous devrez également, pour le bien de votre compagnon et des autres vacciner votre chien contre la toux de chenil.
 - > Votre compagnon devra avoir 6 mois minimum
 - > Vous devrez maintenir votre chien en laisse de la sortie de votre véhicule jusque dans le sas de décompression.
 - > Dans le cas où votre chien/ne fait ses besoins, je vous serais reconnaissante de le ramasser avec un sac prévu à cet effet (que vous aurez sur vous ou que je vous donne)
 - > Les places sont limitées, la réservation se fait via le site internet pour la journée complète et par sms pour la demie-journée.
- <https://www.soeducationcanine.fr/> onglet "Réservation" en haut à droite
- > Annulation : elle se fait par sms ou dans l'e-mail de réservation. Si l'annulation de réservation intervient au-dessus de 48H alors la réservation sera annulée. Si celle-ci intervient en dessous de 48H alors le montant de 10 euros sera facturé.
 - >> Cette liste n'est pas exhaustive et vous sera transmise après chaque mise à jour.

Je reconnais avoir lu le règlement et m'engage à le respecter

Le :

A :

Signature électronique précédée de la mention
" Lu et approuvé, bon pour accord"

Je ne peux pas faire la signature électronique, je coche la case ci-dessous
pour signature

Votre nom et prénom :

Le prénom de votre poilu :